

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

NO : 200-06-000231-194

(Chambre des actions collective)  
COUR SUPÉRIEURE

**NATHALIE BOULAY**, résidente et  
domiciliée au 310-5, ruelle de l'Ancien  
Chantier, Québec, Québec, G1K 6T4

Demanderesse

c.

**FÉDÉRATION DES CAISSES  
DESJARDINS DU QUÉBEC**, ayant  
son siège social au 100, rue des  
Commandeurs, Lévis, Québec, G6V  
7N5

et

**MOUVEMENT DES CAISSES  
DESJARDINS**, ayant son siège social  
au 100, rue des Commandeurs, Lévis,  
Québec, G6V 7N5

Défenderesses

---

**DEMANDE POUR OBTENIR LA PERMISSION DE MODIFIER LA DEMANDE POUR  
OBTENIR L'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE ET POUR  
OBTENIR LE STATUT DE REPRÉSENTANTE  
(Articles 101 et 585 C.p.c.)**

---

**À L'HONORABLE JUGE CLAUDE BOUCHARD, J.C.S., DÉSIGNÉ POUR ENTENDRE  
TOUTES LES PROCÉDURES EN LIEN AVEC CETTE AFFAIRE, LA DEMANDERESSE  
EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

**I. CONTEXTE PROCÉDURAL**

1. Le 20 juin 2019, la demanderesse a déposé une *Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante* (ci-après la « **Demande en autorisation** ») contre les défenderesses, pour le compte d'un groupe décrit comme suit :

« Toute personne membre du Mouvement Desjardins (« Fédération des Caisses Populaires Desjardins », dont l'information personnelle privée a été divulguée sans autorisation, en raison de la transmission illégale d'informations à des tiers.\*\* »

\*\*La transmission illégale représente la transmission par un employé d'informations privées, personnelles et privilégiées à des tiers, telles que divulguées le 20 juin 2019

,le tout tel qu'il appert du dossier de la Cour;

2. Depuis le 20 juin 2019, de nombreux développements factuels ayant un impact important sur la présente affaire sont survenus;
3. Par lettres datées des 27 septembre, 5 novembre, et 16 décembre 2019, le tribunal a été avisé de l'intention des procureurs soussignés de demander la permission de modifier la Demande en autorisation, de l'avancement des travaux à cet effet et du suivi des discussions à ce sujet avec les avocats des défenderesses, le tout tel qu'il appert du dossier de la Cour;
4. Par la présente, la demanderesse cherche à obtenir la permission de modifier la Demande en autorisation, selon la forme et le contenu de la *Demande modifiée pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentants* (la « **Demande en autorisation modifiée** »), dénoncée au soutien de la présente comme **pièce P-1**;

## II. RETRAIT DE LA DÉFENDERESSE MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS (« MOUVEMENT »)

5. Sur la base des informations disponibles et portées à la connaissance des avocats de la demanderesse, de même que des discussions intervenues avec les avocats des défenderesses, « Mouvement des Caisses Desjardins » constitue un autre nom utilisé par la défenderesse Fédération des Caisses Desjardins du Québec, constitue l'alter ego de cette dernière et ne possède pas de personnalité juridique distincte, tel qu'il appert de l'État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises, dénoncé au soutien de la présente comme **pièce P-2**.
6. Ce faisant, la demanderesse s'adresse au tribunal afin que lui soit accordée la permission de retirer la défenderesse Mouvement de l'intitulé de cause et des procédures à venir;
7. Le retrait de la défenderesse Mouvement ne cause aucun préjudice aux membres du groupe, est dans le meilleur intérêt de ceux-ci et dans l'intérêt de la justice;

### III. AUTRES MODIFICATIONS RECHERCHÉES

8. Par la présente demande, la demanderesse souhaite notamment s'assurer que la Demande en autorisation reflète les nouveaux développements survenus depuis le dépôt de celle-ci, adapter la définition du groupe à ces nouveaux développements et s'adjoindre trois (3) autres membres du Groupe pour agir à titre de représentants, le tout tel qu'il appert de la Demande en autorisation modifiée (pièce P-1);
9. Les modifications proposées permettront au tribunal d'avoir un portrait plus précis et complet de la problématique visée par la Demande en autorisation;
10. À ce stade-ci, aucun moyen préliminaire visant la Demande en autorisation n'a été notifié à la demanderesse. Cela étant, et considérant que le présent dossier est en à ses débuts les modifications proposées ne causent aucun préjudice aux Défenderesses;
11. Les modifications proposées sont utiles et sont dans le meilleur intérêt des membres du groupe;
12. En conséquence, la demanderesse demande la permission de procéder aux modifications de la Demande en autorisation selon la forme et le contenu de la Demande en autorisation modifiée (pièce P-1);
13. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

#### **PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR:**

**ACCUEILLIR** la présente demande;

**PERMETTRE** à la demanderesse de retirer la défenderesse Mouvement des Caisses Desjardins de l'intitulé de cause et des procédures à venir;

**PERMETTRE** à la demanderesse de modifier les allégations de sa *Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante* selon le texte de la Demande en autorisation modifiée (pièce P-1) et **PERMETTRE** qu'elle soit produite au dossier de la Cour;

**LE TOUT** sans frais de justice, sauf en cas de contestation.

Québec, le 17 janvier 2020

*Siskinds, Desmeules*

**SISKINDS, DESMEULES, AVOCATS**

(Me Karim Diallo)

(Me Francis-Olivier Angenot-Langlois)

karim.diallo@siskindsdesmeules.com

francis-olivier.angenot@siskindsdesmeules.com

Avocats de la demanderesse

43, rue de Buade, bureau 320

Québec (Québec) G1R 4A2

Téléphone : 418-694-2009

Télécopieur : 418-694-0281

Notification :

notification@siskindsdesmeules.com

---

## DÉCLARATION SOUS SERMENT

---

Je, soussigné, Karim Diallo, avocat, exerçant ma profession au 43, rue de Buade, bureau 320, à Québec (Québec), G1R 4A2, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats de la demanderesse en la présente instance;
2. Tous les faits allégués à la présente demande sont vrais, au meilleur de ma connaissance personnelle.

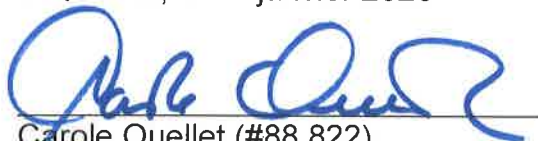
EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ,  
à Québec, le 17 janvier 2020



---

KARIM DIALLO

Déclaré sous serment devant moi  
à Québec, le 17 janvier 2020



Carole Ouellet (#88 822)  
Commissaire à l'assermentation  
pour tous les districts judiciaires du Québec

---

## AVIS DE PRÉSENTATION

---

À : Me Mason Poplaw  
Me Julie-Martine Loranger  
Me Isabelle Vendette  
Me Gabriel Querry  
McCARTHY TÉTRAULT s.e.n.c.r.l., s.r.l.  
2500 – 1000, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 0A2  
Téléphone : (514) 397-4155 /4221/5634/4431  
Télécopieur : (514) 875-6246  
Notification : [notification@mccarthy.ca](mailto:notification@mccarthy.ca)  
Avocats des défenderesses

**PRENEZ AVIS** que la présente demande sera présentée à l'Honorable Juge Claude Bouchard, J.C.S., par conférence téléphonique ou en salle d'audience, **à une date et à une heure à être déterminées ultérieurement.**

Québec, le 17 janvier 2020



**SISKINDS, DESMEULÉS, AVOCATS**  
(Me Karim Diallo)  
(Me Francis-Olivier Angenot-Langlois)  
[karim.diallo@siskindsdesmeules.com](mailto:karim.diallo@siskindsdesmeules.com)  
[francis-olivier.angenot@siskindsdesmeules.com](mailto:francis-olivier.angenot@siskindsdesmeules.com)  
Avocats de la demanderesse

43, rue de Buade, bureau 320  
Québec (Québec) G1R 4A2  
Téléphone : 418-694-2009  
Télécopieur : 418-694-0281  
Notification :  
[notification@siskindsdesmeules.com](mailto:notification@siskindsdesmeules.com)